

REGLEMENT COMPLET
« RELOOK TOUT FÊTE SES 10 ANS
JEU TIRAGE AU SORT FIGURINE GEANTE »
du 05 avril au 31 mai 2025

Article 1. Organisation du Jeu

La société Maison déco, dont le siège social est situé 506 Avenue du Prado – 13008 Marseille France, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 400289039 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise du 05/04/2025 au 31/05/2025 un jeu par tirage au sort final avec obligation d'achat intitulé « JEU RELOOK TOUT FIGURINE GEANTE » (ci-après « le Jeu »).

Article 2. Annonce du Jeu

Le Jeu sera porté à la connaissance du public par :

- De la PLV « mise en avant »
- Un carnet de coupons sur la « mise en avant »
- Un carnet de coupon sur le fond de rayon
- Le site de jeu

La société organisatrice se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.

Article 3. Conditions de participation

Jeu avec obligation d'achat, offre non cumulable, réservée aux particuliers résidants et limitée à une participation par foyer (même prénom, nom, email et adresse postale). Cette offre est réservée aux personnes physiques majeures (18 ans révolus).

Pour jouer, le participant doit disposer d'un accès ou d'une connexion internet et d'une adresse email valide. La participation au Jeu se fait uniquement par Internet sur le site www.maison-deco-promo.fr. Toute participation sur papier libre ou toute autre forme est exclue. Aucune participation en dehors de la période du jeu ne sera prise en compte.

Sont exclus du Jeu les membres du personnel de la Société Organisatrice et de leurs familles respectives, ainsi que de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

Par le simple fait de prendre part au Jeu, le Participant déclare avoir pris connaissance et accepté le présent règlement ainsi que les principes du Jeu.

Les frais de participation au Jeu ne seront pas remboursés.

Article 4. Modalités du Jeu

Pour participer au jeu et tenter de gagner votre figurine géante bombée :

- a) **Achetez simultanément 2 aérosols Relook Tout** (Hors Relook Tout Extrême et Relook Tout Technique), **entre le 05/04/2025 et le 31/05/2025 inclus, dans un magasin participant** parmi les références éligibles (*retrouvez la **liste des magasins participants et des produits éligibles** sur le site de l'offre www.maison-deco-promo.fr*)
- b) **Connectez-vous au site www.maison-deco-promo.fr avant le 14/06/2025 minuit**, date et heure françaises de connexion faisant foi :
- o **Remplissez intégralement le formulaire d'inscription** en renseignant tous les champs obligatoires listés ci-après : prénom, nom, email, numéro de téléphone et adresse postale complète.
 - o **Déclarez vos achats** en sélectionnant la date d'achat, les références achetées, ainsi que le magasin d'achat.
 - o **Téléchargez en ligne une photo au format JPEG ou PDF complète et lisible de votre ticket de caisse** où apparaissent et sont entourées la date, l'enseigne d'achat et vos références achetées.
- En validant le formulaire**, vous confirmez avoir pris connaissance et accepté le présent règlement du Jeu.
- La Société Organisatrice conseille fortement à tout participant de conserver ses preuves d'achat originales, car ces éléments pourront lui être réclamés ultérieurement.***
- c) Si votre demande est conforme, **vous serez automatiquement inscrit au tirage au sort** mettant en jeu une figurine géante **bombée avec le coloris Relook Tout de votre choix (préalablement sélectionné sur le formulaire parmi une liste de 11 coloris)**. Une notification automatique sera envoyée pour confirmer votre inscription au tirage au sort.

Toute inscription incomplète, illisible, frauduleuse, non conforme, reçue après la date et l'heure limite de participation sur internet (date et heure de réception de l'inscription sur le site faisant foi), ou ne remplissant pas les conditions du présent règlement, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

Article 5. Dotations mises en jeu

5.1. Nature de la dotation

Sont mis en jeu :

20 figurines géantes bombées au coloris sélectionné dans le nuancier Relook Tout lors de votre inscription sur le formulaire de participation d'une valeur de 320 € TTC.

5.2. Précisions relatives aux dotations

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation pour quelque raison que ce soit : elles ne sont ni échangeables contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier la nature de la dotation gagnée et de la remplacer par une dotation de valeur équivalente en cas de survenance d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement échappant à son contrôle qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de l'organisation du présent Jeu et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence.

Seules les dotations listées dans le présent Règlement sont susceptibles d'être attribuées dans le cadre du Jeu. En aucun cas, le nombre des dotations ne pourra être supérieur à celui visé au présent règlement.

5.3. Remise des dotations

Les 20 Gagnants tirés au sort seront informés de leur gain par e-mail à l'adresse indiquée sur le formulaire de participation, entre le 23/06/2025 et le 27/06/2025.

Ils devront dans un délai de sept jours (7) jours calendaires, à compter de l'envoi de ce mail, confirmer par retour de mail leur acceptation du lot et leur nom, prénom et coordonnées complète.

Les gagnants seront ensuite contactés par le magasin dans lequel ils auront effectué leur achat pour convenir d'un rendez-vous pour la remise en mains propres de leur figurine bombée.

Ils seront contactés dans le courant du mois de septembre 2025 à compter de la confirmation de leur gain.

Si les coordonnées sont invalides, ou si le gagnant ne confirme pas son lot dans les délais impartis, soit 7 jours, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, lequel pourra être réattribué par la voie du sort.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de la confirmation de gains à une adresse email inexacte du fait de la négligence du gagnant. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute information d'identité ou d'adresse fautive entraîne l'exclusion de l'Opération.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards d'acheminement des dotations, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, ou de problèmes liés à la livraison des dotations. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable, et aucun recours ne pourra être engagé contre elle, en cas de survenance d'événements indépendants de sa volonté ou de force majeure et privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain.

Article 6. Règlement

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement (ci-après le « Règlement »).

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le présent Jeu en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles. Le présent règlement peut être modifié à tout moment par la Société Organisatrice sous la forme d'un avenant.

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, concernant les modalités et mécanismes du Jeu.

Le présent Règlement est disponible en intégralité sur le site www.maison-deco-promo.fr ou sur simple demande à service.consommateur@take-off.fr en précisant dans l'objet du mail « 4169 – JEU RELOOK TOUT FIGURINE GEANTE » pendant toute la durée de l'offre et jusqu'au 31/07/2025.

Article 7. Limites de responsabilité

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieure, et notamment les virus.

La société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de la non-réception des demandes du fait de problèmes indépendants de sa volonté (problème de connexion internet, coupure de réseau ou toute autre défaillance technique rendant impossible la participation au Jeu), en cas de non-délivrance du courrier électronique annonçant le gain ou pour tout autre cas.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre l'opération en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus.

Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitablees ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni par son adresse électronique, ni par son numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Organisatrice ou toute autre personne de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne pourra pas bénéficier de sa dotation.

S'agissant des dotations, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs dotations.

S'agissant des dotations, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable des défauts de fabrication et autres dysfonctionnements, des difficultés d'emploi, d'un (ou plusieurs) défaut de conformité, d'un (ou plusieurs) défaut de sécurité, ni de tout incident ou accident pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation et/ou la jouissance des dotations.

S'agissant des dotations, les frais de déplacement, d'assurance, de transport, etc., inhérents à la jouissance des dotations mais non expressément prévus dans les dotations resteront à la charge des gagnants.

En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

Toute dotation qui, pour quelque raison que ce soit, n'aurait pu être attribuée, restera la propriété de la Société Organisatrice qui restera libre d'en disposer comme elle le souhaite.

Les messages fournis aux Participants par le Site au moment de leur participation sont automatiques et communiqués sous réserve de vérification par la Société Organisatrice du respect de l'ensemble des dispositions du présent règlement, de l'absence de fraude ou de tout dysfonctionnement informatique.

Article 8. Disqualification

Les participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications nécessaires concernant leur identité, domicile et numéros de téléphone (mobile y compris). Pour ce faire, la Société Organisatrice se réserve le droit, ce que tout participant accepte, de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts, incomplets ou contrefaits.

Toute fausse déclaration et toute participation contrevenante au présent règlement entraîne automatiquement l'élimination du participant et l'annulation de son gain. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gagnants et les dotations qui leur sont attribuées.

Toute fraude ou tentative de fraude, d'augmenter ses chances de gain par l'utilisation de robots ou tout autre procédé est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur pour toute la durée du Jeu.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Tout non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 9. Différends

Il ne sera répondu à aucune demande relative aux modalités du Jeu ou à l'interprétation du présent règlement.

Article 10. Droit applicable et litiges

Ce Jeu et le présent Règlement sont soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du Règlement et/ou les cas non prévus par le présent Règlement fera l'objet d'un règlement amiable.

A défaut, il sera soumis aux juridictions françaises. Le tribunal compétent sera celui du domicile du consommateur.

Article 11. Protection des données personnelles

Les données personnelles des participants sont collectées aux fins de la participation au Jeu décrite dans le présent règlement et seront conservées pour cette finalité pendant la durée du jeu. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice agissant en tant que responsable de traitement et à son sous-traitant la société TAKE OFF en charge du présent Jeu.

Ces informations sont obligatoires pour participer au Jeu, car nécessaires à la détermination du/des gagnant(s) et à l'attribution et l'acheminement des dotations. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

Si le participant l'a précisé dans le formulaire de participation, en cochant la case prévue à cet effet, ses informations personnelles pourront être communiquées à la Société Organisatrice afin de faire parvenir des offres commerciales au participant.

En application des lois européennes et de la loi du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et de suppression de vos données personnelles ainsi que du droit d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse dpo@take-off.fr, ou courrier postal adressé à : TAKE OFF – Service DPO, CS 40593; 13595 Aix-en-Provence CEDEX 3.

Vous disposez par ailleurs, des droits de retirer à tout moment vos consentements et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur son site internet www.cnil.fr.

Article 12. Contact

Pour toute demande ou réclamation, adressez-vous à notre service consommateur en écrivant à service.consommateur@take-off.fr, en précisant « 4169 – JEU RELOOK TOUT FIGURINE GEANTE » dans l'objet de votre email.

Toute réclamation devra être portée à la connaissance de Take Off avant le 31/07/2025 à minuit heure de Paris. L'opération promotionnelle sera définitivement clôturée après cette date.

ANNEXE : Liste des enseignes et produits éligibles à l'offre

Enseignes :

Leroy Merlin
Castorama
Weldom
Bricomarché
Bricorama
Brico E.Leclerc

Références :

EAN	MODELE
3700098219861	RELOOK TOUT SATIN BORDEAUX 400ML
3700098219878	RELOOK TOUT SATIN CARAMEL 400ML
3700098219885	RELOOK TOUT SATIN CIEL 400ML
3700098219892	RELOOK TOUT SATIN CORAIL 400ML
3700098219908	RELOOK TOUT SATIN VERT FORET 400ML
3700098218031	RELOOK TOUT SATIN TERRACOTTA 400 ML
3700098218055	RELOOK TOUT SATIN BLEU NUIT 400 ML
3700098218086	RELOOK TOUT SATIN BLEU PETRO 400 ML
3700098218116	RELOOK TOUT SATIN VERT NATURE400 ML
3700098218147	RELOOK TOUT SATIN MOUTARDE 400 ML
3700098216365	RELOOK TOUT SATIN VANILLE 400 ML
3700098216631	RELOOK TOUT SATIN KAKI 400 ML
3700098216648	RELOOK TOUT SATIN AUBERGINE 400 ML
3700098216341	RELOOK TOUT SATIN OUTREMER 400 ML
3700098213555	RELOOK TOUT SATIN BLANC 400 ML
3700098213562	RELOOK TOUT SATIN RGE PASS 400 ML
3700098213579	RELOOK TOUT SATIN NOIR 400 ML
3700098213586	RELOOK TOUT SATIN GALET 400 ML
3700098213593	RELOOK TOUT SATIN BETON 400 ML
3700098213609	RELOOK TOUT SATIN ARDOISE 400 ML
3700098213616	RELOOK TOUT SATIN KRAFT 400 ML
3700098213623	RELOOK TOUT SATIN TAUPE 400 ML
3700098213630	RELOOK TOUT SATIN ROSE BALL. 400 ML
3700098213647	RELOOK TOUT SATIN PARMESAN 400 ML
3700098213654	RELOOK TOUT SATIN ANISETTE 400 ML
3700098213661	RELOOK TOUT SATIN FJORD 400 ML
3700098219915	RELOOK TOUT LAQUE CACTUS 400ML
3700098219922	RELOOK TOUT LAQUE FUSCHIA 400ML
3700098213678	RELOOK TOUT LAQUE BLANC 400 ML

3700098213685	RELOOK TOUT LAQUE ROUGE VIF 400 ML
3700098213692	RELOOK TOUT LAQUE NOIR 400 ML
3700098213708	RELOOK TOUT LAQUE ULTRA VIOLET 400 ML
3700098213715	RELOOK TOUT LAQUE VITAMINE 400 ML
3700098213722	RELOOK TOUT LAQUE CANARI 400 ML
3700098213739	RELOOK TOUT LAQUE GRANNY 400 ML
3700098213746	RELOOK TOUT LAQUE CURACAO 400 ML
3700098216358	RELOOK TOUT LAQUE PAON 400 ML
3700098213531	RELOOK TOUT MAT BLANC 400 ML
3700098213548	RELOOK TOUT MAT NOIR 400 ML
3700098219793	RELOOK TOUT MAT CREME 400ML
3700098219809	RELOOK TOUT MAT POUSSIN 400ML
3700098219816	RELOOK TOUT MAT MELON 400ML
3700098219823	RELOOK TOUT MAT PISTACHE 400ML
3700098219830	RELOOK TOUT MAT ROSE 400ML
3700098219847	RELOOK TOUT MAT TURQUOISE 400ML
3700098219854	RELOOK TOUT METALLISE FONTE 400ML
3700098218154	RELOOK TOUT METALLISE OR BLANCHI 400 ML
3700098218161	RELOOK TOUT METALLISE OR ROSE 400 ML
3700098213753	RELOOK TOUT METALLISE ARGENT 400 ML
3700098213760	RELOOK TOUT METALLISE OR 400 ML
3700098213777	RELOOK TOUT METALLISE CUIVRE 400 ML
3700098216662	RELOOK TOUT METALLISE CHROME 400 ML
3700098213784	RELOOK TOUT MARTELE ARGENT 400 ML
3700098218178	RELOOK TOUT MARTELE CUIVRE 400 ML
3700098218185	RELOOK TOUT MARTELE OR 400 ML
3700098219939	RELOOK TOUT MARTELE ACIER 400ML
3700098219946	RELOOK TOUT MARTELE NOIR 400ML
3700098216679	RELOOK TOUT QUARTZ GRIS 400 ML
3700098216686	RELOOK TOUT QUARTZ ARGENT 400 ML
3700098216693	RELOOK TOUT QUARTZ ROUILLE 400 ML
3700098216334	RELOOK TOUT QUARTZ NOIR 400 ML
3700098218192	RELOOK TOUT MARBRE BLANC 400 ML
3700098218208	RELOOK TOUT MARBRE OR 400 ML
3700098220270	RELOOK TOUT VERRE GIVRE 400ML
3700098220263	RELOOK TOUT PHOSPHORESCENT400ML
3700098218215	RELOOK TOUT BETON COBALT 400 ML
3700098218222	RELOOK TOUT BETON CIMENT 400 ML
3700098218239	RELOOK TOUT BETON MAGMA 400 ML
3700098216709	RELOOK TOUT VERNIS MAT 400 ML
3700098216747	RELOOK TOUT VERNIS SAT 400 ML
3700098216754	RELOOK TOUT VERNIS BRILLANT 400 ML
3700098216761	RELOOK TOUT VERNIS PAILLETE 400 ML